



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Votants : 22 (V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre et le quatre mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N, Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mme Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.)

Absent : Mme Desnoyer J.

Secrétaire de séance : Laurence Boyer

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 1^{er} février 2024

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 1^{er} février 2024.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,